



## PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction Départementale de la Protection des Populations  
Service prévention des risques techniques  
Affaire suivie par Brigitte PILLA  
Téléphone : 04 88 17 88 03  
Télécopie : 04 88 17 88 99  
Courriel : [brigitte.pilla@vaucluse.gouv.fr](mailto:brigitte.pilla@vaucluse.gouv.fr)

### ARRETE PREFECTORAL

#### **portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

**LE PREFET DE VAUCLUSE,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret du 9 mai 2018 publié au Journal Officiel du 10 mai 2018 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de Vaucluse ;
- VU le décret du 7 février 2020 publié au Journal Officiel du 8 février 2020 portant nomination de Monsieur Christian GUYARD en qualité de secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° SI2006-07-05-0020 du 5 juillet 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, modifié ;

- VU l'arrêté préfectoral du 9 avril 2019 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Christian GUYARD, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;
- VU les élections municipales de 2020 et la non réélection de certains maires ;
- VU la démission de membres composant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- SUR proposition de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques comprend sous la présidence du préfet de Vaucluse ou de son représentant :

### *1er groupe – REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT*

Monsieur le chef du service eau environnement forêt de la direction départementale des territoires, ou son représentant,

Madame la cheffe du service ville logement habitat de la direction départementale des territoires, ou son représentant,

Monsieur le chef de l'unité territoriale de Vaucluse de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Madame la cheffe du service prévention des risques techniques de la direction départementale de la protection des populations, ou son représentant,

Madame la cheffe du service santé et protection animales de la direction départementale de la protection des populations, ou son représentant,

Monsieur le chef du service concurrence et protection économiques des consommateurs de la direction départementale de la protection des populations, ou son représentant,

Madame la déléguée départementale de l'agence régionale de santé, ou son représentant.

**2ème groupe – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Qualités	Titulaire	Suppléant
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	Monsieur Thierry LAGNEAU	Madame Laure COMTE-BERGER
	Madame Sylvie FARE	Monsieur Sylvain IORDANOFF

Qualités	Titulaire	Suppléant
MAIRES	Monsieur Christian PEYRON Maire de MONDRAGON	Monsieur Louis DRIEY Maire de PIOLENC
	Monsieur Christophe REYNIER- DUVAL Maire de CADEROUSSE	Monsieur André ROUSSET Maire de LAURIS
	Monsieur Julien MERLE Maire de SERIGNAN	Monsieur Michel TERRISSE Maire d'ALTHEN DES PALUDS

**3ème groupe - REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE CONSOMMATEURS, DE PÊCHE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PROFESSIONNELS ET DES EXPERTS**

Qualités	Titulaire	Suppléant
Associations de Protection de la Nature et de Défense de l'Environnement	Monsieur Jean-Paul BONNEAU France Nature Environnement 84	Madame Anne-Isabelle LACORDAIRE France Nature Environnement 84
Associations de Défense des Consommateurs	Monsieur Jean-Marc KILLIAN Union Fédérale des Consommateurs (UFC)	Madame Claude LE FOULGOC Union Fédérale des Consommateurs (UFC)
Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur Christophe MARCELLINO	Monsieur Benoît GOSIO
PROFESSION AGRICOLE désigné par la Chambre d'Agriculture	Monsieur Robert DELAYE	Monsieur Jean-François CARTOUX
PROFESSION DU BATIMENT désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Madame Catherine CLOTA	Monsieur Pierre BONNET-BRUNA
INDUSTRIELS Chambre de Commerce et d'Industrie	Madame Nathalie DUCHOZAL	Madame Isabelle CALZIA
ARCHITECTE désigné par	Monsieur Jean-	

l'Ordre des Architectes	François QUELDERIE	
INGENIEUR EN HYGIENE ET SECURITE désigné par la CARSAT SUD-EST	Monsieur Olivier AUDOLY	Monsieur Hassan BOURAS
Services d'Incendie et de Secours	Capitaine Geoffrey CASU	Commandant Guillaume OTTAVI

**4ème groupe – PERSONNALITES QUALIFIES**

Titulaire	Suppléant
Docteur Jean-Pierre CAVIN médecin conseiller ordinal de l'ordre des médecins de Vaucluse	Docteur Mireille LAMBERTIN-MARTINEZ médecin conseiller technique de l'ordre des médecins de Vaucluse
Monsieur Vincent VALLES, Hydrogéologue agréé	Monsieur Yves TRAVI, Hydrogéologue agréé
Monsieur Raphaël VAIVRE, Chef de service Hydrologie du Laboratoire Départemental d'Analyses	Madame Aude SESTIER, technicienne «eau» au laboratoire départemental d'analyses
Monsieur Marc MOULIN, Hydrogéologue du BRGM	Monsieur Jules SIMONIS, hydrogéologue du BRGM

**Article 2 :** le mandat des membres désignés court jusqu'au 8 avril 2022. En cas de vacance, il est procédé au remplacement du membre sous un délai de trois mois pour la période restant à courir jusqu'à la fin du mandat.

**Article 3 :** le présent arrêté abroge l'arrête préfectoral du 9 avril 2019.

**Article 4 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chacun des membres du conseil et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Avignon, le **29 SEPT 2020**

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

  
Christian GUYARD

Délais et voies de recours : la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.